



# Répertoire des arbres recommandés pour la plantation à l'intérieur de l'Écoterritoire de la Forêt de Senneville

## GUIDE

### Village de Senneville

N° document BBA / Rév. : 6160006-010001-4E-ERA-0001 / R00  
2021-03-11



**Village de Senneville**  
**Senneville, QC**

Guide

**Répertoire des arbres recommandés pour la  
plantation à l'intérieur de l'Écoterritoire de la  
Forêt de Senneville**

N° document **BBA / Rév.** : 6160006-010001-4E-ERA-0001 / R00  
11 mars 2021

**FINAL**

---

*Préparé par :*  
Marie-Noëlle Chouinard, biol., M. Sc. env.  
ABQ # 3420  
Chargée de projet

---

*Vérfié par :*  
Daniel Lambert, biol., M. Sc. biol.  
ABQ # 3414  
Directeur de projet



## TABLE DES MATIÈRES

1.	Mise en contexte.....	1
1.1	Peuplements forestiers de l'Écoterritoire de la Forêt de Senneville .....	1
1.2	Règlements d'urbanisme en lien avec la conservation du couvert forestier.....	3
1.3	Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs.....	4
2.	Liste des arbres recommandés .....	5
2.1	Résineux .....	6
2.2	Feuillus .....	8

## 1. MISE EN CONTEXTE

Environ 94 % de la superficie terrestre du Village de Senneville est comprise à l'intérieur de l'Écoterritoire de la Forêt de Senneville, tel que déterminé au règlement n° 433 concernant la désignation cadastrale des lots faisant partie de l'Écoterritoire de la Forêt de Senneville, entré en vigueur en avril 2013.

Bien qu'un Écoterritoire ne soit pas une aire protégée au sens strict, tout projet entrepris à l'intérieur de l'Écoterritoire doit tendre à respecter les objectifs de conservation et d'aménagement définis, ce qui inclut la préservation de la biodiversité et de l'intégrité des paysages forestiers.

Le Village de Senneville souhaite se doter d'un outil visant à mieux encadrer cet objectif de protection. À cet effet, BBA a été mandatée pour produire un répertoire des arbres recommandés pour la plantation sur le territoire du Village de Senneville afin de guider les citoyens dans leur choix d'un arbre pour la plantation sur leur propriété, que ce soit lors d'une nouvelle construction, d'un aménagement paysager, ou pour remplacer un arbre mort et abattu en raison de l'agrile du frêne.

### 1.1 Peuplements forestiers de l'Écoterritoire de la Forêt de Senneville

La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville de Montréal datant de 2004 décrit l'Écoterritoire de la Forêt de Senneville comme comportant des peuplements forestiers matures et certains peuplements forestiers rares comme des hêtraies, des chênaies rouges et des prucheraies dont certains pourraient être désignés comme écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE). Ces espaces naturels abritent des espèces floristiques rares et contribuent à maintenir la plus grande forêt sur le territoire de Montréal.

À l'intérieur de l'Écoterritoire se trouve la réserve naturelle de la Forêt de Senneville, une aire protégée d'une superficie de 16,67 ha qui protège une forêt centenaire exceptionnelle composée d'érables à sucre, d'hêtres à grandes feuilles et de pruches du Canada.

L'Écoterritoire englobe également le refuge d'oiseaux migrateurs (ROM) de Senneville, une aire protégée créée en 1936 par le gouvernement fédéral pour conserver ce couvert forestier et ainsi protéger une grande variété d'oiseaux tant en période de nidification que de migration. Le ROM est décrit comme abritant une grande variété d'espèces arborescentes, dont l'érable rouge, l'érable à sucre, le frêne de Pennsylvanie, l'orme d'Amérique, le peuplier faux-tremble, les saules fragile et noir, le chêne bicolore, le micocoulier occidental et le tilleul d'Amérique.

Des inventaires terrain réalisés en 2012 par Biofilia ont permis de caractériser plus précisément le couvert forestier présent dans les différents secteurs de l'Écoterritoire dans le Village de Senneville. Le Tableau 1 présente la liste des arbres indigènes inventoriés, en excluant donc les plantations et les espèces introduites.

Tableau 1 : Arbres indigènes répertoriés dans les différents secteurs de l'Écoterritoire à Senneville

Secteur	Arbres répertoriés	
Forêt L.B. Pearson	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ chêne rouge</li> <li>▪ érable à sucre</li> <li>▪ érable rouge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ hêtre à grandes feuilles</li> <li>▪ tilleul d'Amérique</li> </ul>
Forêt McGill	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ caryer cordiforme</li> <li>▪ caryer ovale</li> <li>▪ cerisier tardif</li> <li>▪ chêne rouge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ érable à sucre</li> <li>▪ érable rouge</li> <li>▪ orme d'Amérique</li> <li>▪ tilleul d'Amérique</li> </ul>
Société Immobilière du Canada	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ cerisier tardif</li> <li>▪ chêne rouge</li> <li>▪ érable rouge</li> <li>▪ frêne blanc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ frêne de Pennsylvanie</li> <li>▪ peuplier deltoïde</li> <li>▪ pin blanc</li> <li>▪ thuya occidental</li> </ul>
Cimetière de Senneville	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ caryer ovale</li> <li>▪ chêne rouge</li> <li>▪ érable à sucre</li> <li>▪ frêne de Pennsylvanie</li> <li>▪ hêtre à grandes feuilles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ orme d'Amérique</li> <li>▪ ostryer de Virginie</li> <li>▪ peuplier à grandes dents</li> <li>▪ thuya occidental</li> </ul>
des Vergers	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ caryer ovale</li> <li>▪ chêne rouge</li> <li>▪ érable argenté</li> <li>▪ érable à sucre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ micocoulier occidental</li> <li>▪ orme d'Amérique</li> <li>▪ tilleul d'Amérique</li> </ul>
Golf	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ bouleau jaune</li> <li>▪ chêne rouge</li> <li>▪ érable à sucre</li> <li>▪ frêne de Pennsylvanie</li> <li>▪ hêtre à grandes dents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ orme d'Amérique</li> <li>▪ pin rouge</li> <li>▪ sapin baumier</li> <li>▪ tilleul d'Amérique</li> </ul>
Littoral ouest (corridor)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ caryer ovale</li> <li>▪ érable à sucre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ frêne de Pennsylvanie</li> <li>▪ peuplier à grandes dents</li> </ul>
Corridor Philippe	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ caryer ovale</li> <li>▪ érable à sucre</li> <li>▪ frêne de Pennsylvanie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ micocoulier occidental</li> <li>▪ orme rouge</li> <li>▪ ostryer de Virginie</li> </ul>
Corridor Beurivage	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ érable à sucre</li> <li>▪ frêne de Pennsylvanie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ frêne blanc</li> <li>▪ frêne noir</li> </ul>

Secteur	Arbres répertoriés	
Corridor à l'Orme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ caryer ovale</li> <li>▪ chêne à gros fruits</li> <li>▪ érable argenté</li> <li>▪ érable à sucre</li> <li>▪ érable rouge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ frêne de Pennsylvanie</li> <li>▪ frêne noir</li> <li>▪ hêtre à grandes feuilles</li> <li>▪ orme d'Amérique</li> <li>▪ tilleul d'Amérique</li> </ul>
Morgan	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ bouleau à papier</li> <li>▪ bouleau jaune</li> <li>▪ caryer ovale</li> <li>▪ cerisier tardif</li> <li>▪ chêne à gros fruits</li> <li>▪ chêne rouge</li> <li>▪ érable argenté</li> <li>▪ érable à sucre</li> <li>▪ érable rouge</li> <li>▪ frêne de Pennsylvanie</li> <li>▪ frêne noir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ hêtre à grandes feuilles</li> <li>▪ noyer cendré</li> <li>▪ orme d'Amérique</li> <li>▪ orme rouge</li> <li>▪ peuplier à grandes dents</li> <li>▪ peuplier deltoïde</li> <li>▪ pin blanc</li> <li>▪ pin rouge</li> <li>▪ pruche du Canada</li> <li>▪ tilleul d'Amérique</li> </ul>

Source : Écoterritoire de la Forêt de Senneville – Village de Senneville (Biofilia, avril 2013)

[https://villagesenneville.qc.ca/medias/files/pdf/Avis%20Avril2013\\_ecoterritoire-Senneville\\_fr.pdf](https://villagesenneville.qc.ca/medias/files/pdf/Avis%20Avril2013_ecoterritoire-Senneville_fr.pdf)

## 1.2 Règlements d'urbanisme en lien avec la conservation du couvert forestier

La section 7.1 du règlement de zonage n° 448 du Village de Senneville contient plusieurs dispositions en lien avec la protection du couvert forestier et des arbres. Les grandes lignes de quelques articles sont reprises ici, mais le règlement de zonage complet et tous les autres règlements d'urbanisme peuvent être consultés ici : <https://www.villagesenneville.qc.ca/fr/89/plan-et-reglements-d-urbanisme>.

Le règlement n° 452 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) comporte également des dispositions portant sur le respect des caractéristiques environnementales et naturelles du site ainsi que les éléments d'intérêt à préserver, incluant les composantes de l'Écoterritoire, lors d'un projet de développement.

### 7.1.2 : Abattage d'arbres autorisé

Sur l'ensemble du territoire, l'abattage d'arbres est autorisé dans quelques situations. Parmi celles-ci, un arbre doit être abattu en raison du risque qu'il propage une maladie ou une espèce exotique envahissante et, dans ce cas, il doit être remplacé. Un arbre y est défini comme possédant une tige de 10 centimètres de diamètre minimum, mesurée à 1,3 mètre du niveau sol.

### 7.1.3 : Conservation des arbres et du couvert forestier

Cet article établit un pourcentage de conservation minimale des arbres à respecter à l'intérieur de l'Écoterritoire de la Forêt de Senneville selon les secteurs. Plusieurs secteurs doivent avoir un pourcentage de conservation du couvert forestier de 90 %.

À l'intérieur de la zone tampon de l'Écoterritoire de la Forêt de Senneville, soit l'espace excédentaire entre la limite de l'Écoterritoire et le noyau ou les corridors, le pourcentage minimal de conservation des arbres est fixé à 60 %. À l'extérieur de l'Écoterritoire de la Forêt de Senneville, le pourcentage minimal de conservation des arbres est fixé à 40 %.

### 7.1.4 Remplacement d'un arbre abattu

Si un arbre faisant partie du pourcentage minimal à conserver doit être abattu, il doit être remplacé.

Est considéré comme un arbre à planter, un arbre présentant une tige de 2,5 centimètres de diamètre mesuré à 0,6 mètre du niveau du sol. L'arbre doit atteindre une hauteur minimale de 5 mètres à maturité. Dans le cas d'un conifère, ce dernier doit présenter une hauteur de 1,2 mètre à la plantation et une hauteur minimale de 2 mètres à maturité.

### 7.1.9 Plantations prohibées

La plantation d'une espèce envahissante est prohibée sur l'ensemble du territoire. Ceci inclut les espèces d'arbres suivantes :

- Érable à Giguère (*Acer Negundo*);
- Érable de Norvège (*Acer platanoides*);
- Orme de Sibérie ou orme chinois (*Ulmus pumila*);
- Peuplier blanc (*Populus alba*);
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*).

## 1.3 Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs

L'article 10.1 du *Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs* stipule que « Dans un refuge d'oiseaux migrateurs, il est interdit d'exercer une activité nuisible aux oiseaux migrateurs, à leurs œufs, à leurs nids ou à leur habitat, si ce n'est en vertu d'un permis ». Cela inclut l'abattage d'arbres. Le règlement complet peut être consulté au lien suivant : [https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C\\_ch.\\_1036/page-1.html#h-466458](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._1036/page-1.html#h-466458).

## 2. LISTE DES ARBRES RECOMMANDÉS

Les arbres recommandés pour la plantation dans l'ensemble du Village de Senneville sont les espèces indigènes répertoriées dans l'Écoterritoire de la Forêt de Senneville afin de contribuer à maintenir les caractéristiques et la valeur écologique de ce territoire.

Seules les différentes espèces de frênes ont été exclues de la liste en raison de l'épidémie d'agrile du frêne qui décime présentement les frênes sur l'ensemble de l'île de Montréal et ailleurs au Québec. D'autres espèces peuvent également être sensibles à certaines maladies et insectes ravageurs, on n'a qu'à penser à la maladie hollandaise de l'Orme qui a fait des ravages dans les précédentes décennies. Une plus grande diversité des espèces d'arbres présentes dans un secteur permet toutefois de diminuer les risques de propagation d'une maladie chez les individus d'une même espèce, en plus d'augmenter la résilience et la fonctionnalité des écosystèmes.

Les noms des 24 arbres recommandés sont classés en ordre alphabétique selon leur nom commun selon qu'il s'agit d'un résineux (5 espèces) ou d'un feuillu (19 espèces).

Chaque espèce est présentée avec les informations suivantes :

- Nom commun accepté et autre nom usuel;
- Nom scientifique;
- Hauteur et largeur à maturité, pouvant être atteintes après parfois 20 ou 30 ans si l'arbre est installé dans des conditions optimales de croissance;
- Exposition selon sa tolérance à la lumière;
- Aspect général;
- Caractéristiques générales du sol pour une croissance optimale et résistance au compactage et au sel de déglacage;
- Remarques générales pertinentes;
- Photo.

Ces informations sont tirées du Répertoire des arbres et arbustes ornementaux produit par Hydro-Québec en 2005.

Bien que plusieurs variétés horticoles soient disponibles pour plusieurs de ces espèces, il est suggéré de toujours privilégier l'espèce indigène pour maintenir l'intégrité du patrimoine génétique des peuplements forestiers naturels.

## 2.1 Résineux

<b>Nom commun : Pin blanc</b>		
<b>Nom latin : <i>Pinus strobus</i></b>		
<b>Hauteur</b>	20 m	
<b>Largeur</b>	7 m	
<b>Exposition</b>	Soleil ou mi-ombre	
<b>Aspect</b>	Port pyramidal, symétrique mais devenant arrondi et irrégulier avec l'âge	
<b>Sol</b>	Sablonneux et humidité moyenne, pH acide, faible tolérance au compactage et intolérance au sel de déglçage	
<b>Remarques</b>	Supporte mal les conditions urbaines	
<b>Nom commun : Pin rouge</b>		
<b>Nom latin : <i>Pinus resinosa</i></b>		
<b>Hauteur</b>	24 m	
<b>Largeur</b>	12 m	
<b>Exposition</b>	Soleil	
<b>Aspect</b>	Port ovoïde, tronc droit et dégarni	
<b>Sol</b>	Sablo-limoneux et faible humidité, pH acide, faible tolérance au compactage et au sel de déglçage	
<b>Remarques</b>	Plus faible disponibilité en pépinière	

<b>Nom commun : Pruche du Canada</b>		
<b>Nom latin : <i>Tsuga canadensis</i></b>		
<b>Hauteur</b>	20 m	
<b>Largeur</b>	12 m	
<b>Exposition</b>	Ombre ou mi-ombre, à l'abri du vent	
<b>Aspect</b>	Port pyramidal, devenant pleureur avec l'âge	
<b>Sol</b>	Loam-sablonneux et humidité élevée à moyenne, intolérance au compactage et au sel de déglçage	
<b>Nom commun : Sapin baumier</b>		
<b>Nom latin : <i>Abies balsamea</i></b>		
<b>Hauteur</b>	20 m	
<b>Largeur</b>	7 m	
<b>Exposition</b>	Soleil ou mi-ombre	
<b>Aspect</b>	Port conique et étroit, branches horizontales	
<b>Sol</b>	Sols variés, tolérance au compactage, faible tolérance au sel de déglçage	
<b>Remarques</b>	Disponibilité plus faible en pépinière, convient aux grands espaces humides et sites ruraux	
<b>Nom commun : Thuya occidental, cèdre</b>		
<b>Nom latin : <i>Thuja occidentalis</i></b>		
<b>Hauteur</b>	12 m	
<b>Largeur</b>	4 m	
<b>Exposition</b>	Soleil ou mi-ombre	
<b>Aspect</b>	Port pyramidal, s'élargissant avec l'âge, tronc irrégulier	
<b>Sol</b>	Sol varié mais à humidité élevée, tolérance au compactage, faible tolérance au sel de déglçage	

## 2.2 Feuillus

<b>Nom commun : Bouleau à papier, bouleau blanc</b>		
<b>Nom latin : <i>Betula papyrifera</i></b>		
<b>Hauteur</b>	20 m	
<b>Largeur</b>	14 m	
<b>Exposition</b>	Soleil	
<b>Aspect</b>	Port pyramidal, s'arrondissant avec l'âge	
<b>Sol</b>	Loam sableux à humidité moyenne, pH acide, faible tolérance au compactage et au sel de déglacage	
<b>Remarques</b>	Sensible à la pollution urbaine	
<b>Nom commun : Bouleau jaune, merisier</b>		
<b>Nom latin : <i>Betula alleghaniensis</i></b>		
<b>Hauteur</b>	20 m	
<b>Largeur</b>	15 m	
<b>Exposition</b>	Soleil ou mi-ombre	
<b>Aspect</b>	Port étalé, pyramidal, puis étalé et large	
<b>Sol</b>	Sols variés mais à humidité élevée, faible tolérance au compactage et tolérance moyenne au sel de déglacage	
<b>Remarques</b>	Plus faible disponibilité en pépinière	

<b>Nom commun : Caryer cordiforme</b>		
<b>Nom latin :</b> <i>Carya cordiformis</i>		
<b>Hauteur</b>	20 m	
<b>Largeur</b>	10 m	
<b>Exposition</b>	Ombre ou mi-ombre	
<b>Aspect</b>	Port érigé, couronne ovoïde, large et régulière	
<b>Sol</b>	Sol loameux à humidité moyenne, pH neutre, tolérance moyenne au compactage et faible tolérance au sel de déglacage	
<b>Remarques</b>	Plus faible disponibilité en pépinière, sensible à la pollution	
<b>Nom commun : Caryer ovale</b>		
<b>Nom latin :</b> <i>Carya ovata</i>		
<b>Hauteur</b>	23 m	
<b>Largeur</b>	17 m	
<b>Exposition</b>	Ombre ou mi-ombre	
<b>Aspect</b>	Port ovoïde, branches courtes en éventail	
<b>Sol</b>	Sol loameux à humidité moyenne, tolérance moyenne au compactage et faible tolérance au sel de déglacage	
<b>Remarques</b>	Plus faible disponibilité en pépinière, sensible à la pollution, espèce à statut précaire au Québec	

<b>Nom commun : Cerisier tardif, cerisier d'automne</b>		
<b>Nom latin :</b> <i>Prunus serotina</i>		
<b>Hauteur</b>	20 m	
<b>Largeur</b>	10 m	
<b>Exposition</b>	Soleil	
<b>Aspect</b>	Port conique, puis ovoïde et irrégulier, rameaux retombants	
<b>Sol</b>	Sol loameux, humidité moyenne et pH neutre, faible tolérance au compactage, tolérance au sel de déglacage	
<b>Remarques</b>	Un peu sensible à la pollution urbaine	
<b>Nom commun : Chêne à gros fruits</b>		
<b>Nom latin :</b> <i>Quercus macrocarpa</i>		
<b>Hauteur</b>	20 m	
<b>Largeur</b>	20 m	
<b>Exposition</b>	Soleil	
<b>Aspect</b>	Port globulaire, couronne large, clairsemée et arrondie, branches étalées	
<b>Sol</b>	Sol sablonneux, humidité moyenne, tolérance moyenne au compactage et au sel de déglacage	
<b>Remarques</b>	Tolérant à la pollution et grande longévité	

<b>Nom commun : Chêne rouge</b>		
<b>Nom latin : <i>Quercus rubra</i></b>		
<b>Hauteur</b>	24 m	
<b>Largeur</b>	24 m	
<b>Exposition</b>	Soleil	
<b>Aspect</b>	Port pyramidal devenant arrondi, couronne étalée, irrégulière, branches horizontales ou semi érigées, cime aplatie avec l'âge et formant un dôme	
<b>Sol</b>	Sol loamo-sablonneux, humidité moyenne, pH neutre à légèrement acide, tolérance au compactage et au sel de déglacage	
<b>Remarques</b>	Supporte les conditions urbaines	
<b>Nom commun : Érable argenté</b>		
<b>Nom latin : <i>Acer saccharinum</i></b>		
<b>Hauteur</b>	24 m	
<b>Largeur</b>	24 m	
<b>Exposition</b>	Soleil, mi-ombre ou ombre	
<b>Aspect</b>	Port arrondi et irrégulier, tronc court, branches résistant mal au vent	
<b>Sol</b>	Sols variés, tolérance au compactage et faible tolérance au sel de déglacage	
<b>Remarques</b>	Ne doit pas être planté à moins de 7,5 m d'un bâtiment principal, d'une limite de terrain de l'emprise de rue et à moins de 10 m d'une infrastructure et conduite souterraine de services publics ou d'une installation sanitaire selon l'article 7.1.9 du règlement de zonage. Supporte la pollution, sensible au vent et au verglas.	

<b>Nom commun : Érable à sucre</b>		
<b>Nom latin : <i>Acer saccharum</i></b>		
<b>Hauteur</b>	20 m	
<b>Largeur</b>	15 m	
<b>Exposition</b>	Soleil ou mi-ombre, à l'abri du vent	
<b>Aspect</b>	Port ovoïde devenant globulaire, couronne arrondie, large et régulière	
<b>Sol</b>	Sol loameux, humidité moyenne et pH neutre à légèrement acide, faible tolérance au compactage et au sel de déglacage	
<b>Remarques</b>	Mal adapté aux conditions urbaines	
<b>Nom commun : Érable rouge</b>		
<b>Nom latin : <i>Acer rubrum</i></b>		
<b>Hauteur</b>	20 m	
<b>Largeur</b>	15 m	
<b>Exposition</b>	Soleil ou mi-ombre	
<b>Aspect</b>	Port pyramidal devenant ovoïde ou arrondi, irrégulier	
<b>Sol</b>	Sol argileux mais s'adapte à tous types de sols consistants, humidité élevée et pH acide, tolérance au compactage, intolérance au sel de déglacage	

<b>Nom commun : Hêtre à grandes feuilles</b>		
<b>Nom latin : <i>Fagus grandifolia</i></b>		
<b>Hauteur</b>	22 m	
<b>Largeur</b>	18 m	
<b>Exposition</b>	Soleil, mi-ombre ou ombre	
<b>Aspect</b>	Port globulaire, large et régulier, tronc court se divisant en plusieurs grosses branches	
<b>Sol</b>	Sol loameux, humidité moyenne et pH acide, intolérance au compactage et faible tolérance au sel de déglacage	
<b>Remarques</b>	Plus faible disponibilité en pépinière, résiste bien à la pollution	
<b>Nom commun : Micocoulier occidental</b>		
<b>Nom latin : <i>Celtis occidentalis</i></b>		
<b>Hauteur</b>	15 m	
<b>Largeur</b>	8 m	
<b>Exposition</b>	Soleil ou mi-ombre	
<b>Aspect</b>	Port arrondi, couronne plus ou moins large, branches ascendantes et rameaux pendants	
<b>Sol</b>	Sols variés, tolérance moyenne au compactage et tolérance au sel de déglacage	
<b>Remarques</b>	Supporte la pollution urbaine	

<b>Nom commun : Noyer cendré</b>		
<b>Nom latin :</b> <i>Juglans cinerea</i>		
<b>Hauteur</b>	18 m	
<b>Largeur</b>	12 m	
<b>Exposition</b>	Soleil	
<b>Aspect</b>	Port globulaire, couronne large, clairsemée et aplatie, tronc court	
<b>Sol</b>	Sol loameux et humidité moyenne, pH neutre, tolérance moyenne au compactage et faible tolérance au sel de déglacage	
<b>Remarques</b>	Toxine sécrétée par les racines pouvant inhiber la croissance des plantes environnantes et du gazon, espèce à statut précaire au Québec	
<b>Nom commun : Orme d'Amérique, orme blanc</b>		
<b>Nom latin :</b> <i>Ulmus americana</i>		
<b>Hauteur</b>	25 m	
<b>Largeur</b>	20 m	
<b>Exposition</b>	Soleil	
<b>Aspect</b>	Port ovoïde, arbre en forme de large éventail à maturité	
<b>Sol</b>	Sol loameux mais s'adapte à des sols variés, humidité élevée à moyenne et pH alcalin, tolérance au compactage et au sel de déglacage	
<b>Remarques</b>	Plus faible disponibilité en pépinière, grande sensibilité à la maladie hollandaise	

<b>Nom commun : Orme rouge</b>		
<b>Nom latin : <i>Ulmus rubra</i></b>		
<b>Hauteur</b>	25 m	
<b>Largeur</b>	20 m	
<b>Exposition</b>	Soleil	
<b>Aspect</b>	Port obovoïde, couronne large, aplatie, à croissance rapide	
<b>Sol</b>	Sol loameux mais s'adapte à des sols variés, humidité élevée à moyenne et pH alcalin, tolérance au compactage et au sel de déglacage	
<b>Remarques</b>	Plus faible disponibilité en pépinière, grande sensibilité à la maladie hollandaise	
<b>Nom commun : Ostryer de Virginie, bois de fer</b>		
<b>Nom latin : <i>Ostrya virginiana</i></b>		
<b>Hauteur</b>	12 m	
<b>Largeur</b>	8 m	
<b>Exposition</b>	Soleil, mi-ombre ou ombre	
<b>Aspect</b>	Port érigé, couronne devenant plus large et arrondie avec l'âge, tronc droit	
<b>Sol</b>	Sol loameux, humidité moyenne et pH légèrement acide, faible tolérance au compactage et tolérance moyenne au sel de déglacage	
<b>Remarques</b>	Plus faible disponibilité en pépinière, résiste bien aux conditions urbaines et exige peu d'entretien	

<b>Nom commun : Peuplier à grandes dents</b>		
<b>Nom latin :</b> <i>Populus grandidentata</i>		
<b>Hauteur</b>	20 m	
<b>Largeur</b>	12 m	
<b>Exposition</b>	Soleil	
<b>Aspect</b>	Port pyramidal devenant ovale, couronne irrégulière	
<b>Sol</b>	Sols variés, humidité élevée et pH acide, tolérance moyenne au sel de déglçage	
<b>Remarques</b>	Plus faible disponibilité en pépinière	
<b>Nom commun : Peuplier deltoïde</b>		
<b>Nom latin :</b> <i>Populus deltoïdes</i>		
<b>Hauteur</b>	28 m	
<b>Largeur</b>	21 m	
<b>Exposition</b>	Soleil	
<b>Aspect</b>	Port pyramidal devenant évasé, couronne large et tronc court	
<b>Sol</b>	Sols variés, humidité élevée, tolérance au compactage et au sel de déglçage	
<b>Remarques</b>	Plus faible disponibilité en pépinière, supporte bien les conditions urbaines, mais planter loin des édifices, canalisations et trottoirs	

<b>Nom commun : Tilleul d'Amérique</b>	
<b>Nom latin : <i>Tilia americana</i></b>	
<b>Hauteur</b>	23 m
<b>Largeur</b>	17 m
<b>Exposition</b>	Soleil ou mi-ombre
<b>Aspect</b>	Port pyramidal, s'arrondissant avec l'âge, assez régulier, couronne large, branches étalées
<b>Sol</b>	Sol loameux mais s'adapte à des sols variés, humidité moyenne et pH neutre, faible tolérance au sel de déglacage
<b>Remarques</b>	Supporte mal les conditions urbaines



**BBA**